

Ce document permet au Maître d'Ouvrage (MOA) de prendre des décisions pour répondre à la CHARTE « Chantier Franchement Sûr ». Le Maître d'Œuvre, les services techniques du maître d'ouvrage et le Coordonnateur SPS apporteront leurs connaissances pour aider à l'utilisation de ce document.

Pour rappel, cette charte prend en considération les conditions de réalisation du chantier et l'environnement dans lequel il se situe. Pour une meilleure prise en compte de la prévention de la santé et de la sécurité au travail, elle vise à accompagner l'ensemble des signataires dans l'amélioration des projets de chantiers en termes :

- d'intégrité humaine ;
- de performance économique ;
- et d'image du chantier.

Sans exclure les autres risques professionnels, l'accent est mis particulièrement sur trois thèmes :

- les risques des travaux sous circulation, la protection des usagers et des riverains ;
- les risques des travaux de fouilles en tranchée ;
- la mise à disposition d'équipements sanitaires pour l'amélioration de l'hygiène et de l'image du chantier.

Le MOA dispose de la faculté d'autoriser les variantes afin que les entreprises puissent proposer d'autres solutions.

Définition du projet :

Maître d'Ouvrage : représenté(e) par :

Travaux :

Maître d'œuvre : **Coordonnateur SPS :**

- « Type » de Maître d'Ouvrage :*
 - État Région Commune Département EPCI (communauté de communes, syndicat)
 - Autres (EPIC, EPL, ...) :
- Chantier en milieu :* Urbain Non urbain
- Nature des travaux :*
 - Réfection de chaussée Pose de réseaux Aménagement urbain
 - Autre : (préciser)
- Durée des travaux :*
 - Plusieurs jours Plusieurs semaines Plusieurs mois
 - Autre : (préciser)

* Renseignements utilisés à des fins statistiques de la Convention Nationale

Analyse des principaux risques sur les trois thèmes :

Sensibilité aux risques liés aux travaux sous circulation :

- L'emprise du chantier est-elle concernée par l'un des axes routiers suivants :
 - Rue / Ruelle Route Départementale Route Nationale Autoroute

Autre :

Si un axe est concerné, ➔ Aide à la décision **Fiche 1**

Sensibilité aux risques liés aux fouilles en tranchées :

- Y-a-t-il des fouilles en tranchée oui non

Si la réponse est oui, ➔ Aide à la décision **Fiche 2**

Sensibilité à la mise à disposition d'équipements sanitaires :

- La mise à disposition d'une base vie, de locaux ou d'un espace sanitaire pour les salariés de chantier doit être prévue :
 - ➔ Aide à la décision **Fiche 3**
 - et modèle de CV mise à disposition de local**

Autres risques identifiés dans l'environnement de travail :

.....

.....

.....